



Horaire d'ouverture des services administratifs
Du lundi au jeudi de 07h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h03
Le vendredi de 07h30 à 12h03

Service Urbanisme

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE SALAZIE

Objet :

A la demande d'une administrée, la Commune de Salazie envisage de mettre à disposition un emplacement à Mare à Poule d'Eau à Salazie en vue d'une activité commerciale sur étalage.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

La Délibération du Conseil Municipal n° 43/2011 relative à la modification du montant de la redevance de certaines occupations du domaine public.

La Délibération du Conseil Municipal n° 2022-CM/086 en date du 8 novembre 2022 relative à la révision des montants des redevances dues dans le cadre des occupations temporaire du domaine public.

La délibération du Conseil Municipal n° 2024-CM/073 en date du 18 juin 2024 relative à la validation du projet de charte d'occupation du domaine public à titre commercial.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

La mise à disposition d'un emplacement est assujettie au paiement du droit de place fixé par délibération municipale et révisable.

Description de l'emplacement :

- Nombre d'emplacement : **01 (Mare à Poule d'Eau à Salazie)**
- Lieu de l'emplacement : **parkings en face du CASE de Mare à Poule d'Eau.**

Conditions d'exploitation :

- Objet : **Vente de produits alimentaires sur étalage**
- Période : **Les samedis et dimanches à compter du 1^{er} octobre 2025**

- Horaires : **De 8h00 à 14h00**
- Occupation : **1 emplacement de 9 m²**
- Montant : **6,00€/jour/emplacement**
- En cas d'absence de l'occupant, ce dernier ne pourra mettre à disposition son emplacement à une tiers personne sans l'accord de la collectivité
- Le site devra rester propre après exploitation.

Dossier de candidature :

Le candidat est tenu de fournir un dossier complet, avec les pièces demandées ci-dessous :

- Imprimé de demande permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'entreprendre des travaux - CERFA n° 14023 (à retirer au Service Urbanisme de Salazie, ou sur le lien <https://www.formulaires.service-public.fr> ;
- Copie de la police d'assurance en cours de validité ;
- Copie de la déclaration d'exploitant agricole ou Kbis ;
- Copie d'une pièce d'identité du candidat ;
- RIB ;
- Compléter votre dossier avec l'engagement renseigné et signé ainsi toutes autres pièces figurant dans la charte d'occupation temporaire du domaine public (à retirer au service urbanisme, de 7h30 à 12h00 ou par mail – urbanisme@ville-salazie.fr);
- Note descriptive de l'activité et des différents produits qui seront mis en vente.

Date de dépôt du dossier de candidature :

Les dossiers devront être déposer au plus tard le **16 septembre 2025 - 12h00** à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Salazie - 1 place Théodore Simonette - 97433 Salazie

Ou par mail à urbanisme@ville-salazie.fr

Toute proposition reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

L'exploitant retenu en sera informé par courrier, ou mail ou téléphone et sera invité à signer l'arrêté portant l'autorisation d'occupation du domaine public. Pour les non retenus, un courrier leur sera adressé, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Commune de Salazie (<https://ville-salazie.fr/>), et restera en ligne jusqu'au **16 septembre 2025**.

A Salazie, le **03 JUIL. 2025**

Pour Madame le Maire ;
Le 1er Adjoint par délégation,

M. DAMOUR



1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00; Fax : 02 62 47 60 06; Courriel : infos@ville-salazie.fr
www.ville-salazie.fr

